



# Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires  
Chaudière-Appalaches

Le 15 avril 2021

Forestier en chef



## →→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Chaudière-Appalaches : Portrait et enjeux régionaux**
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions



# MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

## →→→ Les mandats

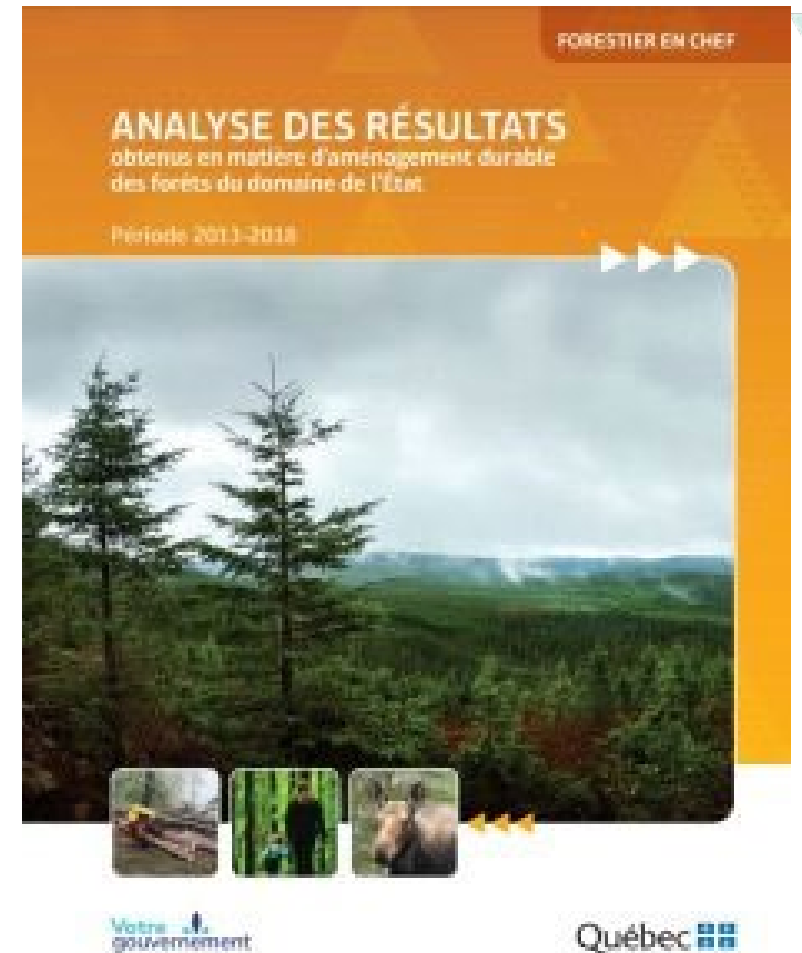
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



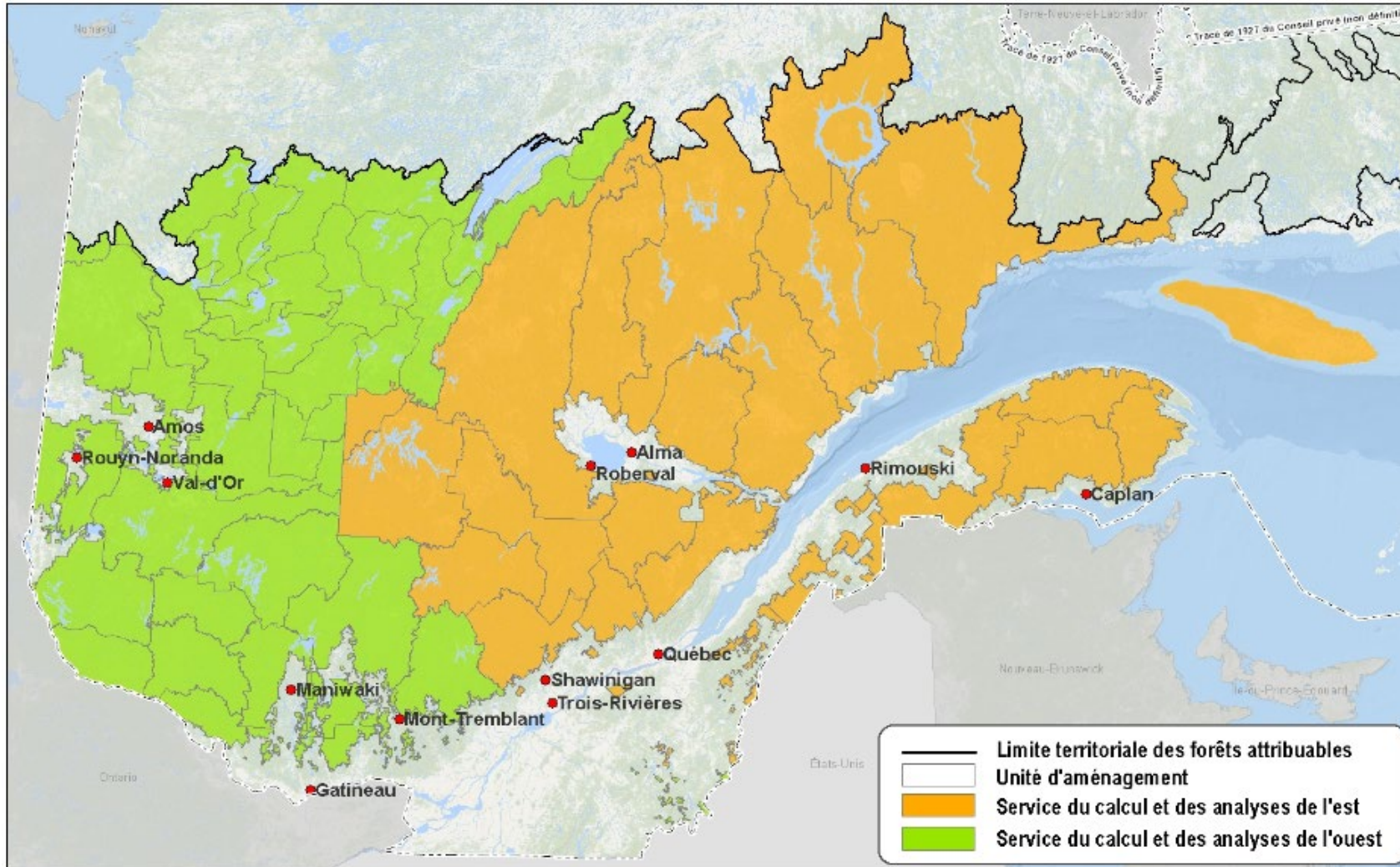
## →→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



# →→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



# CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

## →→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses



## →→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...



## →→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

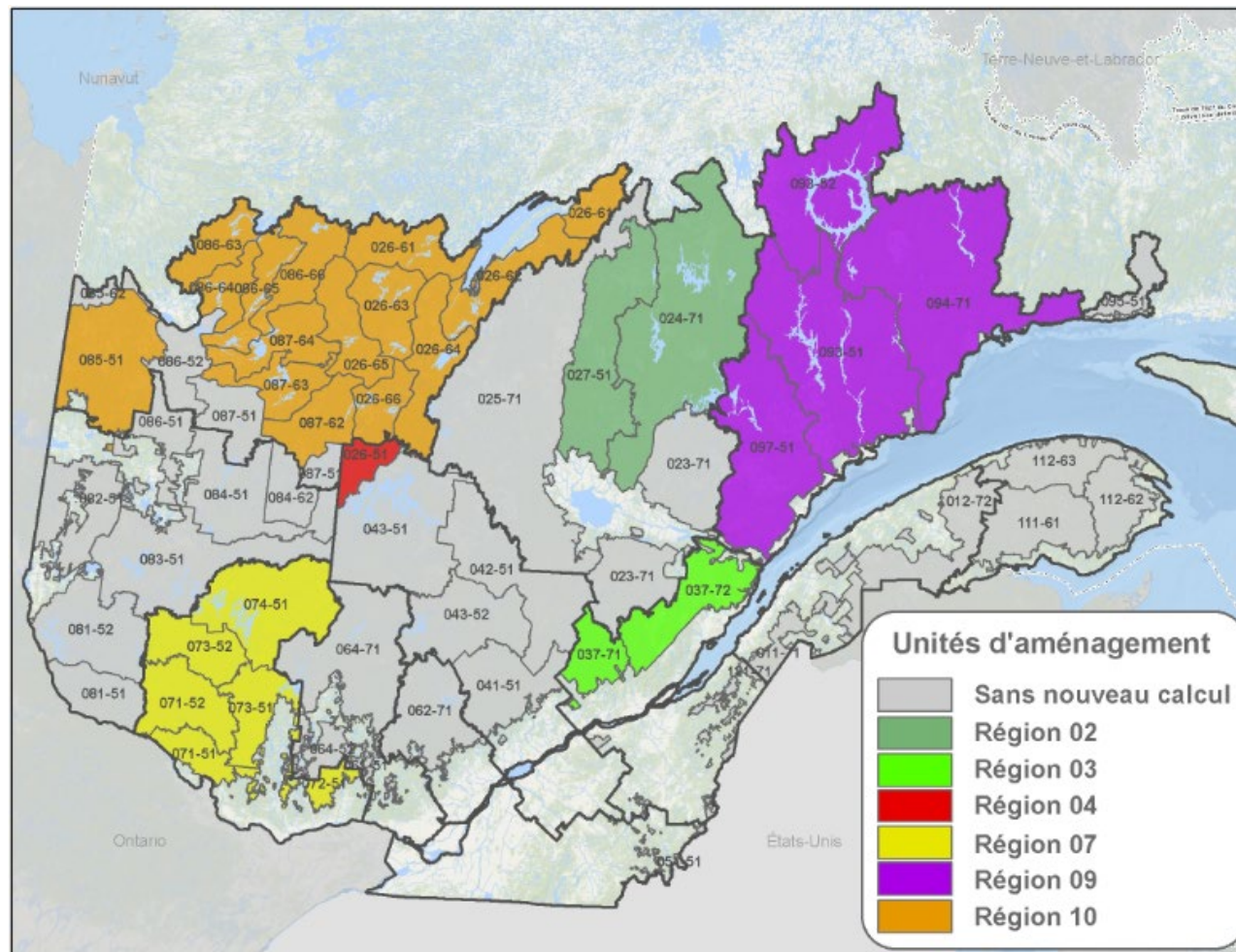
# → Territoires avec nouveaux calculs

## Nouveaux calculs

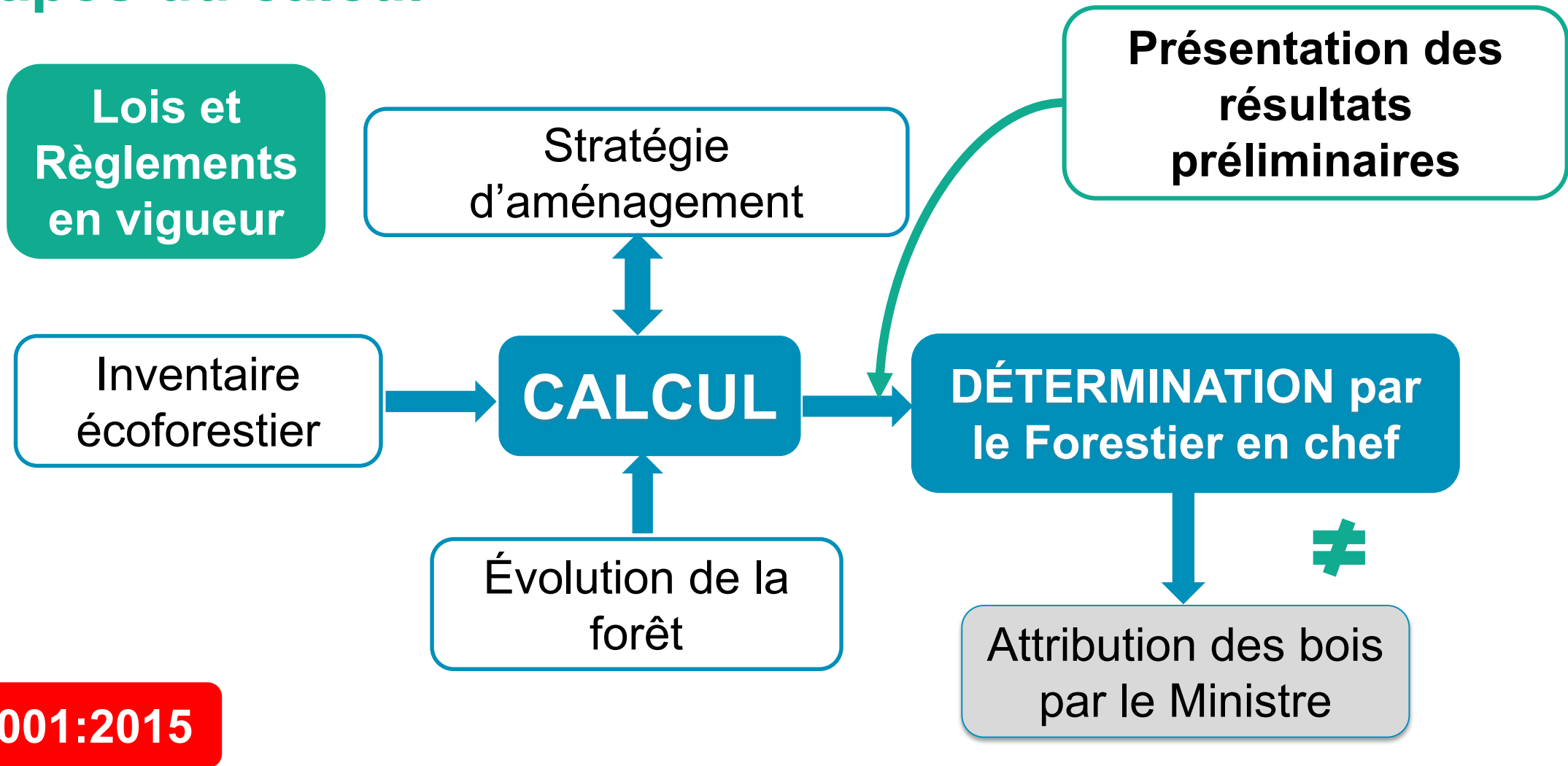
- ▶ 28 unités d'aménagement

## Mises à jour ou reconductions

- ▶ 29 unités d'aménagement



# Étapes du calcul



**ISO 9001:2015**



# QUELQUES ORIENTATIONS

## →→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclues de l'aménagement pour une période de 10 ans

## →→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.



## →→ Vocation acérico-forestière

Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières dans toutes les unités d'aménagement.



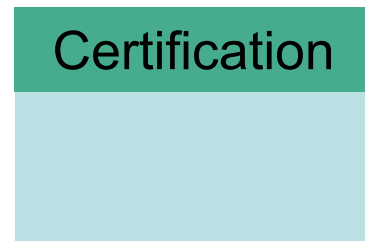




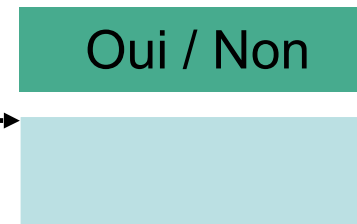
## →→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef  
Détermination**



**Ministre  
Attribution**



# →→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte



# →→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Carbone forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations



# CHAUDIÈRE-APPALACHES : PORTRAIT ET ENJEUX

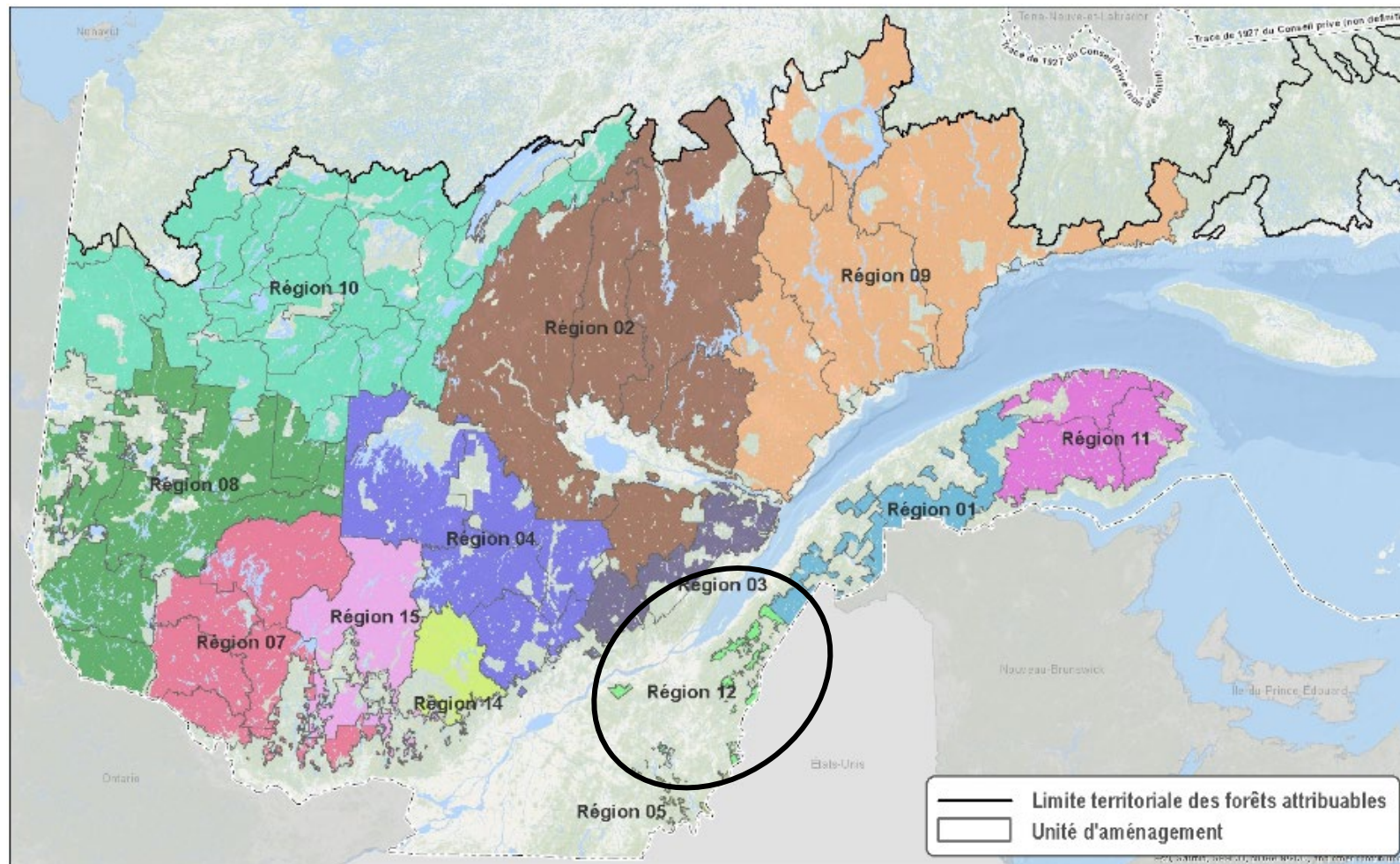


# PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

# →→ Votre territoire forestier – Capitale-Nationale

Unité d'aménagement  
121-71

Superficie totale  
164 200 hectares



# Historique des fusions

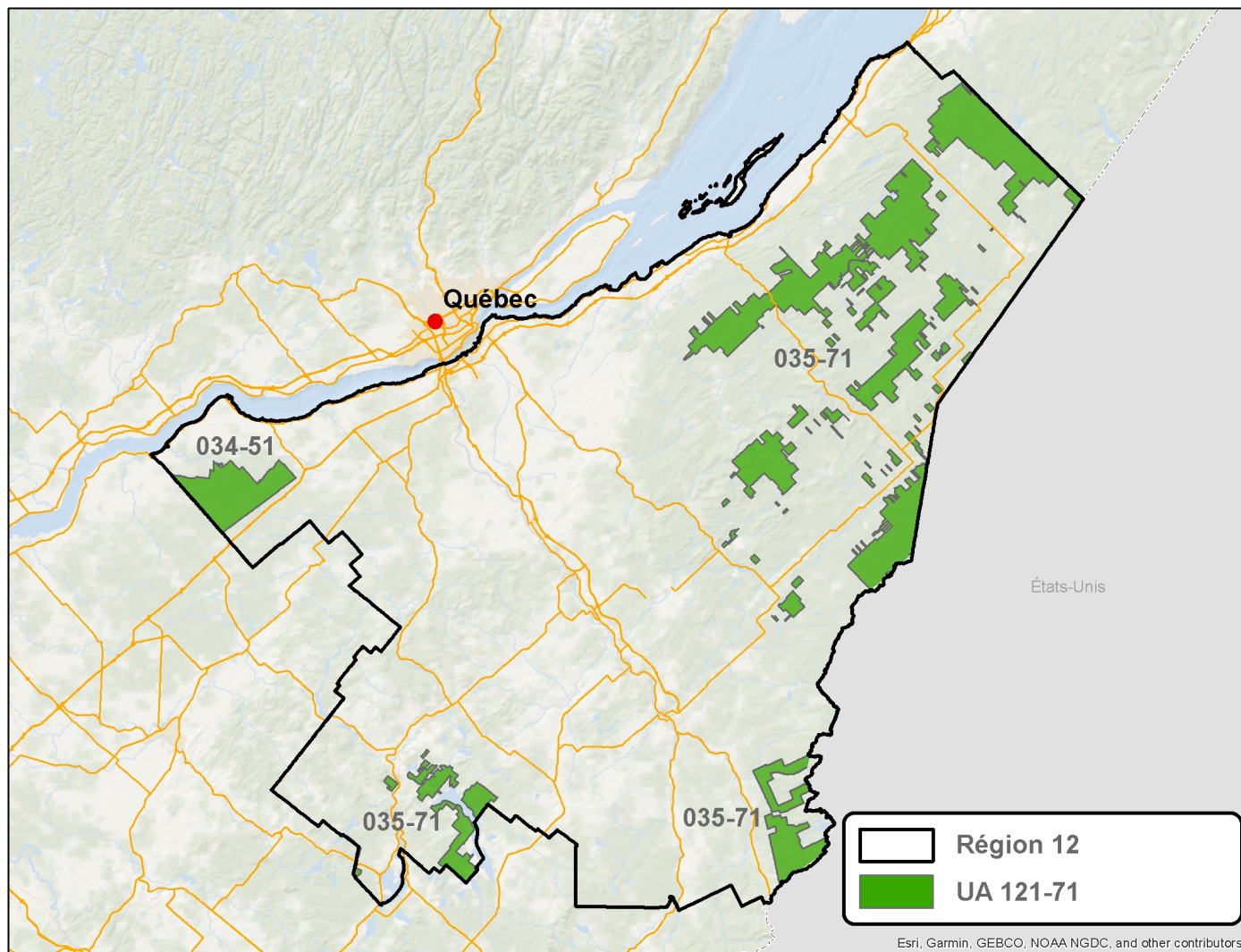
## Portrait en 2013-2018

- ▶ 035-51
- ▶ 034-51
- ▶ 034-53

1<sup>ère</sup> Fusion : 035-71 = 034-53 + 035-51

2<sup>e</sup> Fusion : 121-71 = 035-71 + 034-51

L'unité d'aménagement 121-71 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 en vertu de l'arrêté ministériel du 17 mars 2020.



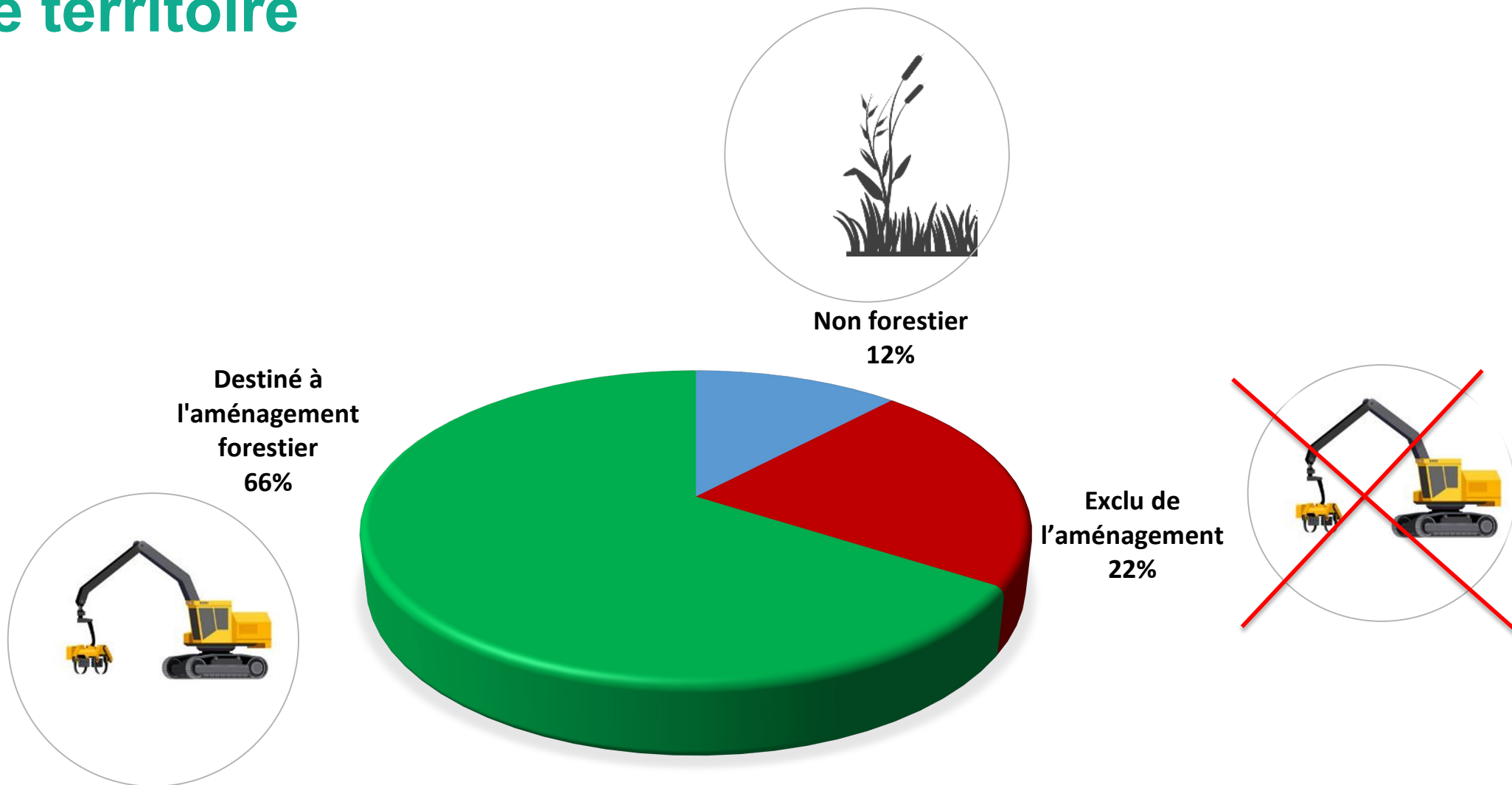


## →→→ Le territoire de la région

La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente **22 %** de l'unité d'aménagement.



# →→→ Le territoire





## →→→ Éléments analysés

- ▶ Malgré l'absence d'un nouveau calcul, certains enjeux ont été analysés afin d'orienter la détermination des possibilités 2023-2028
- ▶ Analyses priorisées dans le territoire de l'unité d'aménagement 035-51

# →→→ Éléments analysés

1. Actualisation des interventions antérieures
2. Stratégie plus adaptée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
3. Révision des niveaux d'éclaircie commerciale
4. Révision des proportions de coupes partielles
5. Augmentation des cibles de reboisement

# →→→ Actualisation des interventions

Le modèle d'origine de 2013-2018 nécessitait une mise à jour

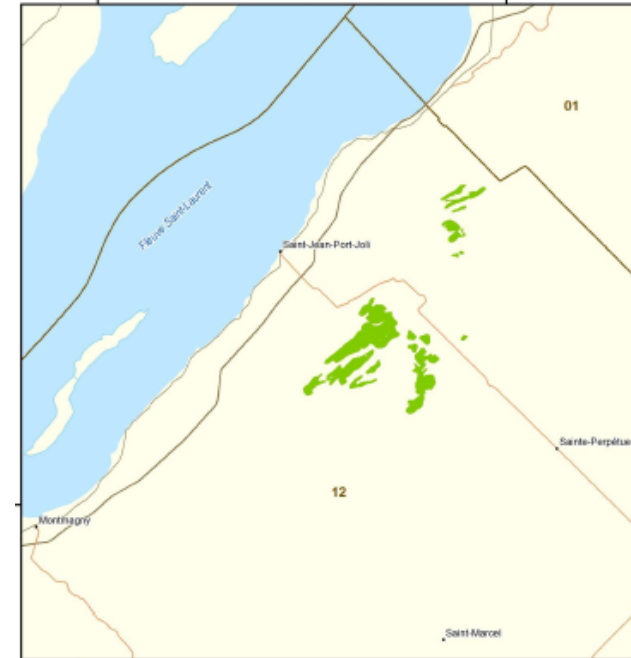
Exemples :

- ▶ Intégration des niveaux réels de traitements sylvicoles réalisés depuis 2008
- ▶ Intégration de la superficie réalisée en coupe totale par unité territoriale de référence
- ▶ Vieillissement de la forêt pour correspondre au portrait en 2023

# →→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

Approche adaptative : diversité de moyens mis en place selon

- ✓ La vulnérabilité du territoire
- ✓ L'état d'avancement de l'épidémie
- ✓ Les initiatives de récupération en place



Territoire	Moyen
035-51	Prioriser la récolte des peuplements vulnérables (sapinières)

# →→ Éclaircie commerciale

## Augmentation des cibles d'éclaircies commerciales

Avant (2013-2018)	Cible proposée (2023-2028)
Max. 10% du volume SEPM provient des éclaircies	500 ha/an



# →→ Coupes partielles

## Révision des cibles de coupes partielles

Avant (2013-2018)	Cible proposée (2023-2028)
Proportion de 58% des coupes totales	900 ha/an

# →→ Reboisement

Légère hausse de la superficie prévue en plantation

Avant (2013-2018)	Cible proposée (2023-2028)
30 ha/an	100 ha/an

- ▶ Correspond à 15 % de la superficie récoltée en coupe finale



# RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

# →→→ Résultats préliminaires 121-71

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	120 900	9 200	1 700	100	19 700	16 600	11 400	22 600	1 200	203 400
<b>2023-2028</b>	<b>148 700</b>	<b>8 500</b>	<b>1 700</b>	<b>500</b>	<b>18 300</b>	<b>18 800</b>	<b>9 900</b>	<b>21 600</b>	<b>900</b>	<b>228 900</b>
Δ	23%	-8%	0%	400%	-7%	13%	-13%	-4%	-25%	13%

Feuillus durs - 8 %



# EXPLICATIONS DES ÉCARTS

## →→ Hausse par rapport à 2018-2023 - Explications

Le fait d'actualiser les informations forestières a un impact significatif sur les résultats

- ▶ Niveau réel de plantations réalisées de 2008 à 2021
- ▶ Niveau réel de coupes partielles réalisées 2008 à 2021
- ▶ Coupes totales localisées selon les interventions réelles
- ▶ Vieillessement des âges pour avoir le portrait de la maturité en 2023-2028.

**La mise à jour des informations forestières explique la moitié des hausses observées**

## →→ Hausse par rapport à 2018-2023 - Explications

Les changements à la stratégie d'aménagement ont également un impact significatif sur les résultats

- ▶ Nouveau niveau prévu de plantations
- ▶ Nouvelles cibles d'éclaircie commerciale
- ▶ Nouveau niveau prévu de coupes partielles
- ▶ Stratégie TBE

**La nouvelle stratégie explique l'autre moitié des hausses observées**

# →→→ Stratégie d'aménagement - Récolte





## →→→ Types de récolte (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	806	263	792	115
<b>2023-2028</b>	<b>950</b>	<b>450</b>	<b>760</b>	<b>130</b>
Δ	18%	71%	-4%	13%

\*Inclut la coupe progressive régulière

\*\*Inclut la coupe de jardinage

- ▶ Hausse des coupes totales
- ▶ Hausse du niveau prévu d'éclaircie commerciale

# →→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles



## →→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	58	118	238	393
<b>2023-2028</b>	<b>150</b>	<b>180</b>	<b>490</b>	<b>200</b>
Δ	159%	53%	106%	-49%

- ▶ Niveau d'éducation similaire à celui du passé
- ▶ Niveau de reboisement supérieur à celui du passé

## →→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Unité d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
121-71	2 504 000	1 860 000	74%

# →→→ Certification forestière

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	148 700	8 500	1 700	500	18 300	18 800	9 900	21 600	900	228 900
<b>Certification</b>	-6 100	-300	0	0	-700	-800	-400	-700	0	-9 000

Maintien de la modalité de 2013 :

Rétention de 5 % dans la totalité des coupes totales



# PROCHAINES ÉTAPES

## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
  - ▶ Site Internet : [www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)
- ▶ Réception des commentaires pour le **15 mai 2021**
  - ▶ Par courriel à [bureau@fec.gouv.qc.ca](mailto:bureau@fec.gouv.qc.ca)
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**

## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

### Exemple

- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de x % ou x ha/an

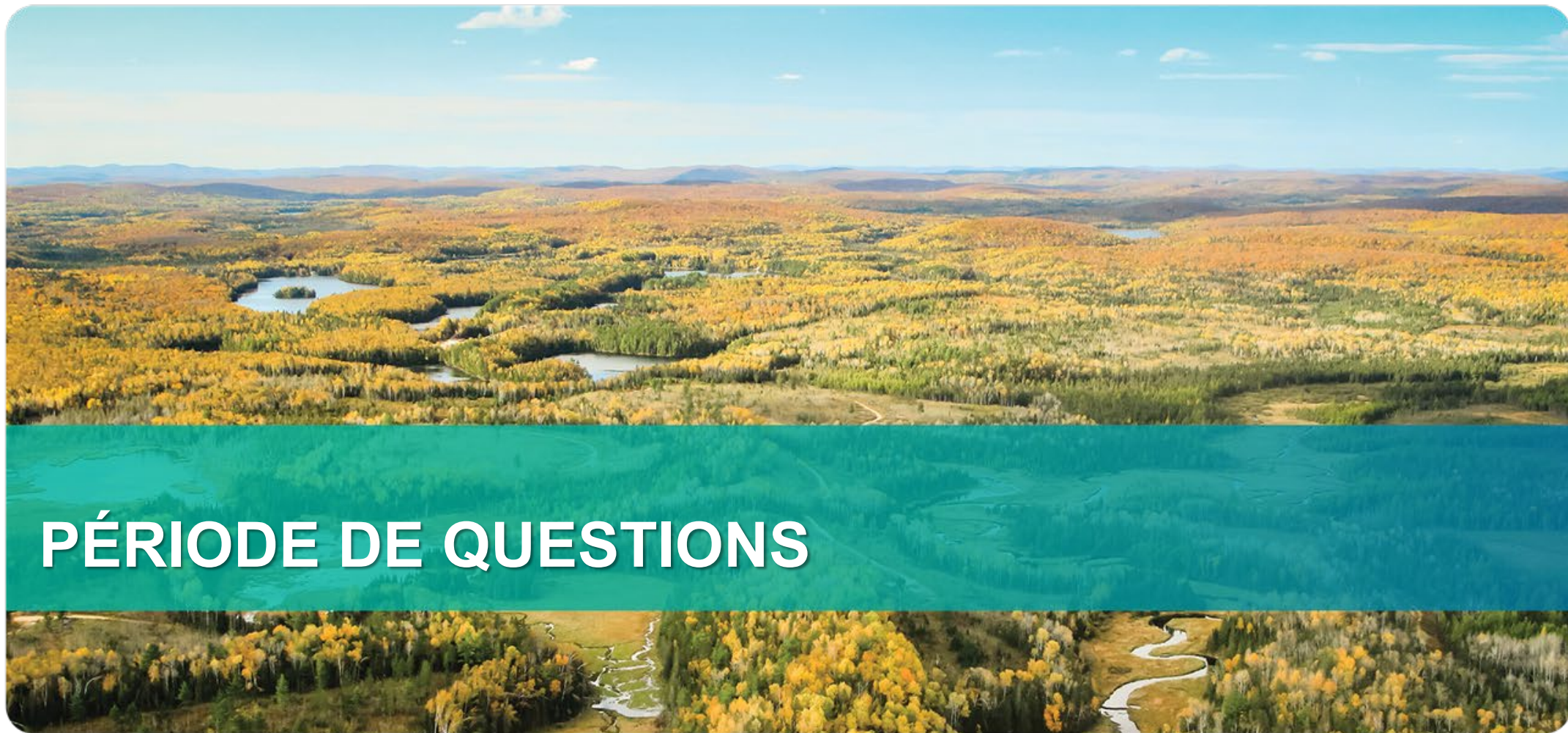


## →→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**



# PÉRIODE DE QUESTIONS